

# Les « collèges fantômes » de l'Éducation nationale

**SANCTION** Une étude dénonce un recours massif aux exclusions. Elles touchent l'équivalent d'un collège par jour et par département

« Ce sont chaque jour les effectifs d'un collège entier d'élèves qui sont temporairement exclus certains mois. » Benjamin Moignard, sociologue en sciences de l'éducation, pointe un recours massif aux exclusions temporaires (huit jours au maximum) de collégiens. Ce maître de conférences à l'université Paris-Est Créteil a mené l'enquête auprès de 76 établissements franciliens, dont 28 en réseau éducation prioritaire. Il lance un cri d'alarme, ce mois-ci, dans une note publiée par le conseil scientifique de la FCPE : « Cette sanction qui devait être exceptionnelle devient une routine punitive. »

Le ministère de l'Éducation nationale n'a pas de chiffre officiel. L'exclusion temporaire, il est



Pour le sociologue Benjamin Moignard, le climat scolaire est meilleur et les élèves réussissent mieux dans les collèges qui excluent le moins. MYR MURATET/DIVERGENCE

vrai, peut être décidée par le chef d'établissement, seul, sans conseil de discipline. Mais le chercheur, lui, a fait le calcul : « Sept à 20 % des élèves, selon les établissements, sont concernés. » Dans les trois quarts

des cas (74 %), cette sanction – la plus grave avant l'exclusion définitive – punit en réalité « des formes d'insolence relativement mineures, des retards ou des absences, alors que les formes les plus dures, en particu-



lier les violences physiques à l'égard des adultes ou des élèves, sont finalement minoritaires (11 %) ».

Alors pourquoi mettre tant d'élèves à la porte de l'établissement ? « Les profs en souffrance réclament des mesures fortes, analyse le sociologue. Certains chefs d'établissement utilisent donc cette sanction de façon presque systématique pour "marquer le coup", en signe de solidarité. » Éloigner l'élève perturbateur est aussi plus simple à mettre en œuvre qu'une heure de colle (qui nécessite un encadrement).

Las, multiplier ces évictions semble peu efficace. « Dans les 12 % de collèges qui excluent beaucoup moins, le climat scolaire est meilleur et les élèves réussissent mieux ! », assure le chercheur. A contrario, « ces sanctions à répétition encouragent le décrochage ».

La FCPE, principale fédération de parents d'élèves, s'inquiète

donc : « Aujourd'hui, les mêmes exclus se retrouvent, au mieux chez eux, au pire dans la rue », dénonce Hervé-Jean Le Niger, son vice-président. D'où cet appel : « Il faut que l'exclusion temporaire retrouve un sens éducatif. »

Une nécessité, si l'on en croit aussi Valérie Piau, avocate spécialisée en droit de l'éducation : « Je vois de plus en plus d'exclusions temporaires, sans respect de la procédure – normalement la famille doit être avertie trois jours à l'avance et pouvoir s'expliquer –, sans accompagnement pédagogique. » Quelques départements, comme la Seine-Saint-Denis, ont bien mis en place un dispositif pour accueillir les exclus. Mais beaucoup d'élèves restent dehors... rejoignant ce « collège fantôme » dénoncé dans la note. ●

MARIE QUENET